



## ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET DIPLOMES

Vous venez dans toutes les activités physiques et sportives une référence à ce texte : « Peut encadrer, toute personne majeure répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles »

- Une personne titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle (pouvant recevoir une rémunération contre ses services) ou d'un certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du même code (on y retrouve MSN, BNSSA, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, ...);

Voici la liste de ces diplômes qui doivent être accompagnés d'une mention spécifique pour encadrer l'activité :

I/les diplômes délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports :

- Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er et 2ème degré (BEES 1, BEES 2)
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)
- Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education et du Sport (DEJEPS)
- Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education et du Sport (DESJEPS)
- L'Attestation de Qualification et d'Aptitude (AQA)
- Le Diplôme d'Aspirant Guide du BEES d'alpinisme
- Le Diplôme de guide de haute montagne du BEES d'alpinisme (avec mentions)
- Le Diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne avec mentions (AMM)
- Le certificat de spécialisation (CS) associé à une spécialité du BPJEPS ou du DEJEPS ou du DESJEPS
- L'unité capitalisable complémentaire (UCC) associée à une spécialité du BPJEPS ou du DEJEPS ou du DESJEPS

II/les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur :

- Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives animateur technicien des APS (DEUG STAPS)
- Le Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (avec mentions)
- La Licence Professionnelle (avec mentions)
- La Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives avec mentions (Licence STAPS)



**Association Service Jeunesse**  
Loisirs éducatifs pour tous



III/les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'intérieur :

- Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ( B.N.S.S.A. )

IV/les diplômes délivrés par le ministère chargé des transports (aviation civile):

- Les qualifications d'instructeurs de pilotes (privé avion, de vol à voile, d'hélicoptère, de ballon, d'ULM)

V/ les diplômes délivrés par le ministère de la défense nationale :

- Le diplôme d'aide-moniteur d'entraînement physique et sportif
- Le diplôme de moniteur ou moniteur-chef d'entraînement physique et sportif
- Le diplôme de maître moniteur d'entraînement physique et sportif
- Le diplôme de maître supérieur d'entraînement physique et sportif
- Le certificat technique d'entraînement physique et sportif

VI/les diplômes délivrés par les branches professionnelles :

- Le certificat de qualification professionnel (CQP)

VII/les diplômes fédéraux :

- Ils sont délivrés par les fédérations sportives et peuvent avoir des appellations différentes selon les disciplines et les niveaux : assistant animateur, animateur, initiateur, moniteur, entraîneur...surveillant de baignade

VIII/les qualifications BAFA :

- Qualification voile
- Qualification canoë-kayak
- Qualification activités de loisirs motocyclistes
- Qualification surveillance de baignade.